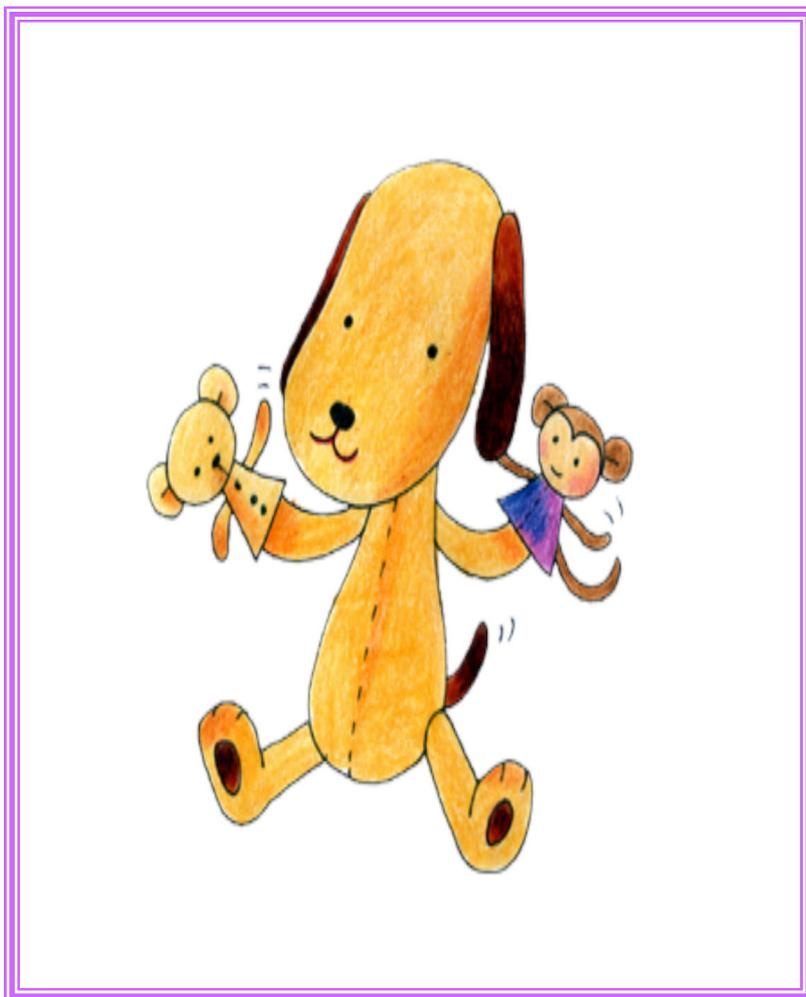


Les
activités
pour
enfants
d'accueil

Projet



d'accueil

SPRL MOREAU-SAUSSEZ
Maison d'enfants:milieu d'accueil
autorisé et contrôlé par l'O.N.E
mais non subventionné.
Déductible des impôts.
713 Route de Mons
7130 Bray
Tél :0478/84.42.11
mela_moreau@hotmail.com

Table des matières.

A. La maison d'enfants :

1. Bâtiment : plan et description.
2. Direction et personnel.

B. Premier contact :

1. Inscription.
2. Fiches signalétiques de l'enfant.
3. La familiarisation.

C. Journée type :

1. Déroulement d'une journée.
2. L'accueil.
3. Les repas.
4. La sieste.
5. Les activités / les apprentissages.
6. Les soins
7. L'hygiène
8. Les règles

D. Organisation : gestion.

E. Suivi de l'enfant et des parents :

1. Santé de l'enfant.
2. Suivi du développement de l'enfant.
3. Rencontre avec les parents.
4. Formation continue du personnel.

F. Annexes :

1. Règlement d'ordre intérieur
2. Contrat d'accueil
3. CM, tableau vaccination et éviction.
4. Plan de la maison

A. La maison d'enfants :

1. Bâtiment : plan et description.

En annexe, vous trouverez les plans de la maison.

La maison d'enfants est à la base une villa unifamiliale qui a été, avec l'aide d'un architecte, pensée et dessinée pour que les enfants s'y sentent bien en toute sécurité.

A l'intérieur, une vaste salle de vie/jeux avec un mobilier adapté à l'âge des enfants, qui permet agréablement la réalisation d'activités diverses.

Un espace « détente » avec des sièges, des mousses qui est destiné aux plus grands.

Les plus petits, auront eux aussi leur espace bien être : le parc qui les accueille confortablement.

Une étagère avec différents casiers est à la disposition des enfants. Chaque bac contient différents jeux tels le petit train, les cubes,...et permet aux enfants, lors du rangement, l'apprentissage du tri, du classement.

Dans une autre armoire fermée à clef, on retrouve tout le matériel utile pour les activités d'art plastique.

L'espace est suffisant pour que tous les enfants puissent y trouver leur place et leurs repères.

A l'extérieur, un jardin clôturé sera aménagé ultérieurement par différents jeux pour enfants : toboggan, maison, vélos, ...

Le rez-de-chaussée est uniquement réservé aux enfants. La lumière naturelle y est largement exploitée.

L'étage est utilisé par la directrice mais est conçu afin de permettre un agrandissement potentiel de la maison d'enfants.

Le rez-de-chaussée est composé comme suit :

a. *Le hall d'entrée :*

On y trouve les casiers nominatifs des enfants, dans lesquels, les parents rangent les effets personnels de leur enfant. Un tableau affiche le menu et les diverses informations importantes telles que la liste des jours de congés, les activités de la journée, le menu...

b. *La réserve :*

Dans cette pièce, il y a les machines ainsi que quelques armoires dans lesquelles on peut trouver les différentes réserves. Cette pièce est réservée exclusivement au personnel.

c. *L'espace de vie :*

Il est divisé en plusieurs parties :

- Le coin « soin » avec point d'eau, table à langer, armoires de rangement pour les essuis, les langes et les vêtements des enfants qui sont dans des bacs nominatifs.
- Le coin « tables »
- Le coin « détente bébé »
- Le coin « détente grand »
- La cuisine semi ouverte mais limité d'accès aux enfants par des barrières permet au personnel de cuisiner et préparer les biberons tout en gardant un contact visuel sur l'espace de jeux
- La chambre avec des lits cages et des transats.

Les murs sont décorés par des images, dessins et par les réalisations des enfants.

Au sol, du parquet stratifié, facile d'entretien et plus chaud pour les enfants qui aiment se balader à quatre pattes.

Le chauffage au gaz, pour un confort optimal.
Une double porte sécurisée qui donne sur le jardin clôturé.

2. Direction et personnel.

Les parents et les enfants sont accueillis par Mélanie Moreau la directrice (qui s'occupe en grande partie de la gestion administrative de la M-enfts). Et à partir de janvier 2008, ils seront également encadrés par 2 puéricultrices.
Toutes sont formées dans le domaine de la petite enfance.

3. Matériel à disposition.

Le mobilier a été choisi selon différents critères :

- la sécurité
- l'hygiène
- le côté fonctionnel
- la qualité
- l'adaptation à l'âge et aux besoins des enfants
- les couleurs

B. Premier contact :

1. Inscription.

En annexe, vous trouverez le règlement d'ordre intérieur et le contrat d'accueil.

1.1 Premier rendez-vous :

Ce déroulé comme suit :

- accueil des parents par la directrice ou par sa collègue
- visite de la maison d'enfant
- présentation et prise de connaissance du projet d'accueil et du règlement d'ordre intérieur, les parents repartent avec celui-ci pour le lire calmement chez eux.
- ensemble, on complète la demande de réservation
- si l'inscription n'est pas possible les parents reçoivent un courrier (voir doc refus d'inscription)

1.2 Deuxième rendez-vous :

Si il y a de la place pour les jours demandés, un deuxième rendez-vous est pris pour confirmer l'inscription :

- les jours de présences sont fixés
- la date de fin est déterminée
- le prix mensuel est calculé

1.3 Rendez-vous avant l'entrée :

Cette rencontre est nécessaire pour remplir la fiche signalétique (voir doc fiche enfant) de l'enfant afin de déjà connaître celui-ci avant son entrée.

La familiarisation est abordée et programmée avec les parents.

Adaptation écrite.

2. Fiche signalétique de l'enfant.

Ces fiches sont remplies avec les parents avant l'entrée de l'enfant. Celles-ci permettent de déjà connaître l'enfant. Elles assurent une meilleure connaissance des émotions et des besoins de celui-ci pour le soutenir, le rassurer, l'encourager. Les fiches sont modifiées au fur et à mesure que l'enfant évolue.

3. La familiarisation.

Pour une meilleure intégration de l'enfant et des parents, une adaptation avec ses modalités doit être établie dans le temps, en fonction de son âge et de sa personnalité. En général en plus de l'adaptation écrite 2 demis jours sont prévus.

4. Philosophie d'accueil de la maison d'enfants

Tous sont sur le même pied d'égalité.

La Maison d'enfants respecte leurs besoins et leurs rythmes pour qu'ils soient tous au mieux. Bien sûr, chaque enfant est différent et nous en tenons compte.

Le personnel veille à suivre la même ligne de conduite pour ne pas déstabiliser les enfants.

Chaque membre du personnel apportera de soi selon sa personnalité, sa formation, son vécu.

Des réunions, des mises au point, sont prévues mensuellement parmi les membres du personnel. Chaque moment passé avec l'enfant est un moment privilégié surtout lors des soins et des repas, l'enfant doit se sentir comme une personne à part entière et unique, il ne fait pas simplement partie du groupe. L'adulte doit accompagner l'enfant en toute circonstance : nous sommes spectateurs, l'enfant est acteur de son développement, chacun à sa place.

Je suis ouverte à l'accueil, de tout enfant qui a des besoins plus spécifiques mais avec analyse de ceux-ci pour pouvoir être certaine de pouvoir y répondre.

C. Journée type :

1. Déroulement d'une journée type

7h00 – 9h	accueil de l'enfant
8h	Si besoin l'enfant a une petite tartinade (les bibis selon l'heure reçu avant-premier bibi à la maison)
9h30 – 10h	Activités « dirigées » : lecture-
10h15 – 10h45	jeux et activités diverses
10h45 – 11h	préparation des enfants au repas (se déshabiller seul – laver mains-....)
11h – 12h00	repas des enfants, propreté, préparation à la sieste
12h00 – 14h00	Sieste proposée à ceux qui n'ont pas dormi du matin

14h00 – 15h00	change et habillage des enfants
15h00 – 15h30	goûter
15h45- départ	jeux et activités diverses

Evidemment l'horaire dispose d'une certaine souplesse et respecte le rythme des enfants. Pour les plus petits les siestes et les repas dépendent de leurs besoins et de leur propre rythme. Chaque étape est un moment privilégié avec l'enfant et assure des échanges riches en apprentissages personnalisés.

2. L'accueil

La maison d'enfants ouvre ses portes dès 7h pour se terminer à 18h00. Pour le bien être de l'enfant, le linge de nuit doit avoir été changé.

Pour les enfants qui ne se nourrissent qu'aux biberons, ceux-ci se donne selon leur rythme.

Lorsque l'enfant arrive dans le hall d'accueil adapté de l'établissement avec l'un de ses parents (ou autre personne désignée lors de l'inscription), celui-ci doit dévêtir son enfant. Pour faciliter le mouvement, l'enfant est habillé de vêtements amples (éviter blouses et jupes collantes, jeans,..) et les chaussures sont enlevées.

Dans ce bac se trouve les effets personnels càd son manteau, bonnet, chaussures mais aussi des vêtements de rechange en cas de petits accidents (culotte/slip, chemisette, chaussettes,..).

Les parents y déposent également la réserve de langes fournis tout comme le lait en poudre.

Le tout étant trié dans un casier nominatif en lieu adéquat une fois l'enfant accueilli. Cela permet à la puéricultrice de ne s'occuper que de l'enfant lors de l'arrivée.

L'enfant a besoin de repères, c'est pour cela que les heures de repas sont respectées.

Des petits « rites » sont pratiqués pour aider les enfants à se repérer, par exemple un chant identique chaque jour avant le repas « *il est bon de se sentir comme chez soi !!!* »

Les doudous et tututes sont déposés dans le lit de l'enfant après son arrivée et ce dès qu'il est prêt pour qu'il puisse s'exprimer aisément. **Ce geste est effectué par l'enfant.** Le doudou et/ou tutute se donne au moment de la sieste et lors des moments « difficiles », ils sont toujours à la portée de l'enfant.

Nous sommes là, aussi, pour accompagner l'enfant dans ses diverses émotions tel la colère, la tristesse, la joie,... et l'aider à les gérer. L'aider en lui parlant, en lui expliquant les choses mais aussi en le laissant s'exprimer.

Chaque enfant est considéré comme un être à part entière. Les liens créés avec chacun d'eux sont uniques.

Le mélange d'âge permet au plus petit de bénéficier de l'appui des grands et au plus grand d'être responsabilisés en grandissant dans le respect de l'autre et le partage dans un milieu où des règles de vie sont instaurées (voir pt C.7.) pour une meilleure sécurité de tous.

Des activités spécifiques sont organisées selon le niveau de l'enfant.

3. Le repas

Les menus respectent les allergies, la religion, ...pour respecter le bien être de l'enfant et le choix d'éducation des parents. Les règles de diététique sont suivies.

Les repas se donnent dans la partie cuisine conçue à cet effet à l'abri des dangers.

Les plus grands mangent à des tables adaptées. Les plus jeune mange dans une chaise haute ou un relax selon l'âge et les habitudes. Les biberons se donne à bras dans un fauteuil pour un meilleur confort du bébé.

Les repas sont adaptés aux enfants, le menu est affiché dans le hall d'entrée et est le plus possible varié.

Chaque enfant à un bavoir à usage individuel.

L'autonomie est favorisée chez les plus grands, l'enfant apprend à manger de manière indépendante avec des couverts adaptés.

Les couverts, assiettes et gobelets sont en plastique incassable, sans danger et facile d'entretien.

4. La sieste

La sieste se fait bien évidemment à la demande de l'enfant.

Une chambre prévue à cet effet est dotée de lits cages pour les plus jeune et de petits lits pour les plus grands. La fenêtre sécurisée est munie d'un rideau prévu pour que la lumière du jour ne dérange pas les enfants. La chambre bien ventilée est située à l'arrière pour que les enfants s'y sentent bien au calme. La sieste se fait sous surveillance permanente.

5. Les activités /apprentissage

5.1 Les activités

On peut faire deux distinctions : les activités libres et dirigées.

Il est important que l'enfant soit acteur et que l'adulte soit spectateur mais parfois accompagnateur.

Toutefois, il arrive que l'enfant soit spectateur lorsqu'il observe les autres faire pour mieux jouer par la suite en s'inspirant des richesses qu'il y a autour de lui.

Des jeux libres mis à la disposition des enfants permettront à celui-ci de jouer et expérimenter librement sans aucune « aide » de l'adulte.

Les activités libres sont les cubes, les déguisements, et bien d'autres encore...

Les activités dirigées qui demande que l'adulte soit présent pour son apport de connaissances à travers les activités quotidiennes multiples.

5.2 Les apprentissages

Ceux-ci favorisent l'autonomie de l'enfant et sa socialisation.

L'enfant peut choisir ce qu'il veut faire, les jeux avec lesquels il veut jouer, où il va s'installer. Ils peuvent donc jouer seul ou à plusieurs. Il y a des regroupements prévus notamment pour les repas mais aussi pour certaines activités, en fonction des niveaux de compétences.

Comme apprentissage nous pouvons noter :

⇒ Mange seul

⇒ Se déshabiller seul et commencer à s'habiller

⇒ La marche

⇒ La propreté

L'apprentissage à la propreté se fait vers l'âge de 2ans. C'est à cet âge que l'enfant prend conscience de son corps et peut contrôler ses sphincters. Cet apprentissage se fait bien entendu selon l'enfant et en parallèle à la maison avec papa et maman.

Pendant cet apprentissage, l'enfant est vêtu de pantalon/jupe, slip/culotte facile à enlever. Dans le bac, assez bien de vêtements de rechange sont prévu.

Si l'enfant ne demande pas pour aller à la toilette, la puéricultrice l'y invite régulièrement et ce jusqu'au moment où il y va de lui-même. Si au bout d'une semaine, on constate que l'enfant n'est pas prêt, nous arrêtons et recommençons le mois suivant. Le mieux étant qu'il soit propre pour rentrer à l'école maternelle.

« Devenir AUTONOME en toute sécurité »

Ces apprentissages doivent se faire en accord avec les parents et la maison d'enfant pour un meilleur résultat car « rien ne sert de courir, tout vient à point »

6. Les soins.

Les langes sont régulièrement contrôlés pour un meilleur confort de l'enfant.

Les soins se font dans un coin de la pièce qui permet lorsque l'on change un enfant, que les autres soient toujours à vue.

Les gants de toilettes et les essuis sont à usage unique.

La table à langer est désinfectée après chaque passage d'un enfant.

L'évier est lavé à midi et au soir et est rincé après chaque utilisation.

7. L'hygiène.

Le coin repas est nettoyé après chaque repas et les tables sont lavées et désinfectées après chaque utilisation.

La cuisine (sol) est nettoyée et désinfectée après chaque repas. Les plans de travail sont lavés et désinfectés après chaque utilisation.

Utilisation d'eau de javel pour désinfecter dans la cuisine et ce tous les jours.

La maison d'enfants est lavée et rangée tous les soirs.

Chaque semaine, les draps sont changés, les jeux désinfectés.

Le frigo est fait tous les 15 jours.

8. Les règles

Dans tout endroit collectif, il y a des règles à respecter pour une meilleur ambiance et entente mais surtout pour la sécurité de tous : les enfants ne peuvent pas dépasser les barrières.

Ces règles sont expliquées dans le règlement et appliquées par tous.

Elles permettent de respecter l'hygiène de la maison d'enfants.

Les parents et le personnel doivent respecter les heures d'ouvertures.

D. Organisation : gestion.

Le travail de direction, de gestion administrative est effectué par Mélanie Moreau.

Cette gestion comprend : l'accueil des parents, l'inscription des enfants, la gestion des courses, la comptabilité simple (gestion, classement et paiement des frais généraux de la maison d'enfants), les factures parents (vérification paiement ; calcul, impression et distribution des factures), ...

Tout contact peut être pris sur rendez-vous en semaine après les heures d'ouverture ou le samedi matin.

E. Suivi de l'enfant et des parents :

1. Santé de l'enfant.

En annexe, vous trouverez les CM, le tableau de vaccination et le tableau d'éviction.

Conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant réglementation générale des milieux d'accueil du 27/02/03 et au décret Code de qualité de l'accueil, les dispositions suivantes sont d'application:

Art. 29. Dans le cadre de la surveillance médicale préventive, le carnet de l'enfant constitue un document de référence servant de liaison entre les différents intervenants et les parents. À cette fin, les parents veillent à ce qu'il accompagne toujours l'enfant.

Art. 30. Lorsqu'un enfant est confié à un milieu d'accueil, les parents fournissent au médecin de la structure un certificat médical spécifiant l'état de santé de l'enfant et, le cas échéant, les implications éventuelles sur les aspects collectifs de la santé.

Le certificat médical précise également les vaccinations déjà réalisées.

Art. 31. Sauf décision médicale, laquelle est sur la demande du milieu d'accueil confirmée par le conseiller médical de la subrégion, tout enfant est vacciné selon les modalités déterminées par l'Office dans le cadre du schéma élaboré par la Communauté française. Les vaccinations sont pratiquées par le médecin de la consultation des nourrissons ou par un médecin choisi par les parents. Dans ce cas, les parents fournissent au milieu d'accueil la preuve des vaccinations.

Art. 32. Le milieu d'accueil ne peut accepter un enfant malade en son sein que selon les modalités et recommandations définies par l'Office et à la condition qu'un certificat médical atteste qu'au moment de l'examen, l'affection dont souffre l'enfant ne l'empêche pas de fréquenter le milieu d'accueil.

Art. 33. Dans le respect des conditions fixées par l'Office, l'accueil d'un enfant porteur d'un handicap est encouragé en vue de favoriser son intégration dans le respect de ses différences, pour autant que le milieu d'accueil remplisse des conditions suffisantes pour garantir la sécurité de l'enfant.

Le carnet O.N.E de l'enfant doit TOUJOURS se trouver dans son casier.

Sur la fiche personnel de l'enfant est noté le nom du médecin et pédiatre de l'enfant ainsi que leur numéro de téléphone.

En cas de besoin, par exemple si la directrice ne sait pas joindre l'un des deux médecins de l'enfant, ni les parents, elle fait appeler à son médecin traitant.

Il est convenu d'un commun accord, dans quelle situation la directrice doit prévenir les parents de l'état de l'enfant si celui-ci ne se sent pas bien. Néanmoins, la directrice se permet de joindre les parents si elle le juge nécessaire vu l'état de santé de l'enfant.

Si l'enfant est absent notamment pour maladie les parents doivent prévenir de l'absence, du temps de celle-ci et ce avant 8h 30.

2. Rencontre avec les parents.

La maison d'enfant se veut familiale, précisément à l'écoute des parents et des enfants. C'est pourquoi, la directrice se concerte sur divers sujets concernant l'enfant avec ses parents.

Chaque jour, individuellement, un « rapport » aux parents se fait oralement.

Les activités et menus sont indiqués au tableau.

Une fois par an, une porte ouverte est organisée avec tous les parents pour permettre à tous de se rencontrer.

Des réunions informatives avec les parents peuvent être organisées pour débattre de sujets divers en rapport avec l'enfant.

Lors du départ d'un enfant, un souvenir de la maison d'enfant est offert aux parents et à l'enfant.

3. Formation continue du personnel.

La directrice et le personnel dont les compétences sont diverses et se complètent, s'engagent à participer à des formations en rapport avec le domaine de l'enfant organisée durant l'année.

La directrice s'engage à faire respecter toute législation relative à la gestion des maisons d'enfants dans son établissement.

Les dates sont données dès notre demande d'inscriptions et celles-ci sont confirmées lors de la validation de notre inscription.